



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-001

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Construction de deux terrains de tennis couverts et vestiaires à Saint-Trivier-de-Courtes

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Michel LEMAIRE dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 26 août 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la construction de deux terrains de tennis couverts et vestiaires à Saint-Trivier-de-Courtes ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 3 janvier 2023 propose de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- pour le lot n°1 – VRD : l'offre de la société FONTENAT TP (01000 Bourg-en-Bresse) ;
- pour le lot n°2 – gros œuvre -ravalement : l'offre de la société RENAUD (01750 Replonges) ;
- pour le lot n°3 – charpente bois : l'offre de la société MARGUERON (01300 Belley) ;
- pour le lot n°4 – couverture bardage : l'offre de la société TISSOT CHARPENTES (01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze) ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

- pour le lot n°5 – menuiseries extérieures : l'offre de la société METALLERIE BROYER ERIC (01750 Replonges) ;
- pour le lot n°6 – aménagements intérieurs-peinture : l'offre de la société PONCIN (01340 Foissiat) ;
- pour le lot n°7 – plomberie ventilation : l'offre de la société COLAS OLIVIER (71470 Montpont-en-Bresse) ;
- pour le lot n°8 – électricité : l'offre de la société ETS MICHELARD PIERRE (01340 Montrevel-en-Bresse) ;
- pour le lot n°9 – sol et équipements sportifs : l'offre de la société LAQUET TENNIS (26210 Lapeyrouse-Mornay) ;
- pour le lot n°10 – carrelage : l'offre de la société CARRELAGES BERRY (01380 Saint-André-de-Bâgé) ;

DECIDE

D'ATTRIBUER les marchés concernant la construction de deux terrains de tennis couverts et vestiaires à Saint-Trivier-de-Courtes :

- pour le lot n°1 – VRD : à la société FONTENAT TP (01000 Bourg-en-Bresse) pour un montant de 188 667.51 € HT ;
- pour le lot n°2 – gros œuvre -ravalement: à la société RENAUD (01750 Replonges) pour un montant de 155 000.00 € HT ;
- pour le lot n°3 – charpente bois: à la société MARGUERON (01300 Belley) pour un montant de 168 500.00 € HT ;
- pour le lot n°4 – couverture bardage : à la société TISSOT CHARPENTES (01560 Saint-Julien-sur-Reyssouze) pour un montant de 189 015.72 € HT ;
- pour le lot n°5 – menuiseries extérieures : à la société METALLERIE BROYER ERIC (01750 Replonges) pour un montant de 10 765.00 € HT ;
- pour le lot n°6 – aménagements intérieurs-peinture : à la société PONCIN (01340 Foissiat) pour un montant de 12 191.00 € HT ;
- pour le lot n°7 – plomberie ventilation : à la société COLAS OLIVIER (71470 Montpont-en-Bresse) pour un montant de 9 371.00 € HT ;
- pour le lot n°8 – électricité : à la société ETS MICHELARD PIERRE (01340 Montrevel-en-Bresse) pour un montant de 30 345.07 € HT ;
- pour le lot n°9 – sol et équipements sportifs : à la société LAQUET TENNIS (26210 Lapeyrouse-Mornay) pour un montant de 31 686.70 € HT ;
- pour le lot n°10 – carrelage : à la société CARRELAGES BERRY (01380 Saint-André-de-Bâgé) pour un montant de 7 199.00 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 janvier 2023



Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué,

Michel Lemaire
Michel LEMAIRE

Délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13